

un certain nombre d'années, plan orienté vers les différentes industries et tenant compte des propositions qui fourniraient des emplois dans ces industries. Le principe fondamental de la présente mesure est la mise en œuvre du plan d'ensemble coordonné.

Le temps n'est plus aux expédients pour régler les problèmes des provinces atlantiques. La Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques, dirigée par le ministre des Finances, soulignait dans son rapport ce point de vue et je dois dire que le jeune député de Queens a donné une interprétation moins que juste des propositions du ministre des Finances contenues dans le rapport de la Commission d'enquête.

Le ministre a fait nombre de propositions importantes visant à relancer l'économie de cette région, propositions auxquelles le gouvernement précédent n'a pas donné suite, et il a ajouté que si, après leur mise en œuvre, le chômage atteignait encore un niveau élevé et que des gens touchaient encore des revenus très faibles, on devrait alors étudier la possibilité de permettre à ces gens de trouver du travail et d'améliorer leur sort dans d'autres régions du Canada.

Voilà sûrement une conception entièrement différente de celle qu'on impute au ministre des Finances en disant qu'il préconisait l'exode de la population des provinces de l'Atlantique. Le ministre a soumis des propositions concrètes et constructives dans le rapport de cette Commission royale d'enquête et il a fait beaucoup pour les mettre en œuvre quand il a prévu dans son budget les plus importants avantages fiscaux jamais accordés par un gouvernement canadien en vue d'encourager l'implantation de l'industrie dans une région semblable.

M. Macquarrie: Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. MacEachen: Oui.

M. Macquarrie: Le ministre cite-t-il en ce moment le rapport préliminaire de la Commission, aux pages 99 et 100, qu'il a interprété comme reflétant les vues du ministre?

L'hon. M. MacEachen: Je parle du rapport auquel songe mon honorable ami et je crois que mon interprétation de la façon dont le ministre des Finances a abordé la question est celle que toute personne impartiale donnerait à cette Commission royale d'enquête qui a été injustement exploitée en vue de gains politiques, par une perpétuelle déformation flagrante des idées exprimées par le ministre des Finances dans le rapport.

M. MacEwan: Ce n'est pas ce que nous pensons au Cap-Breton.

[L'hon. M. MacEachen]

L'hon. M. MacEachen: C'est un fait que le ministre des Finances a soumis un certain nombre de propositions, dont l'une avait trait à l'établissement d'une commission de projets d'immobilisation en vue d'exécuter des entreprises dans le secteur public de l'économie, dans le domaine des transports et de l'énergie. Le gouvernement antérieur a été saisi de cette proposition pendant cinq ans sans faire quoi que ce soit.

L'honorable représentant de Queens a relaté nombre de réalisations de l'ancien gouvernement à l'égard des provinces de l'Atlantique. Je voudrais lui rappeler certains faits qu'il a manifestement omis d'envisager dans son discours. L'ancien gouvernement, après les élections de 1957, a pris une disposition importante dans le domaine des subventions de redressement aux provinces atlantiques. C'est la seule mesure nouvelle et originale que ce gouvernement-là ait prise pendant cette législature. Il a mis en vigueur la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, que le précédent gouvernement avait proposée dans son budget et qu'avaient acceptée la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Ce sont les deux seules choses qui ont été accomplies au cours de cette législature. Pendant cette 24^e législature, qui a comporté quatre sessions, l'ancien gouvernement n'a pas présenté à la Chambre une seule mesure touchant les provinces atlantiques, et je mets au défi tous les députés actuels de m'indiquer une seule mesure nouvelle que le gouvernement précédent aurait présentée pendant la 24^e législature et qui concernerait les provinces atlantiques.

M. Crouse: Puis-je poser une question au ministre? Ne considère-t-il pas l'établissement de la garde côtière canadienne comme la mise en application d'une idée entièrement nouvelle?

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'était même pas une mesure législative.

L'hon. M. MacEachen: La nouvelle garde côtière s'est résumée à une annonce; un peu de peinture et quelques uniformes pour les membres des services canadiens de la côte, c'est tout ce à quoi s'est ramené le changement.

M. Crouse: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! La question de privilège ne se pose pas.

L'hon. M. MacEachen: A mon avis, le député de Queens devrait en tenir compte lorsqu'il loue à l'excès ce qu'il considère comme les réalisations de l'ancien gouvernement. La 24^e législature a pris fin sans qu'une seule mesure législative soit présentée au sujet